



PRÉFET DU GARD

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer du Gard

Service eau et risques
Guichet Unique de l'Eau

Dossier suivi par : Christian THIVOLLE
Tél. : 04.66.56.23.36
Mél : christian.thivolle@gard.gouv.fr

Le Préfet
à
UMICORE FRANCE S.A.
Les Mercuriales
40 rue Jean Jaurès
93176 BAGNOLET Cedex

Nîmes, le 23 Avril 2020

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement :
Reprofilage et confinement de la digue à résidus de l'ancienne mine Vieille Montagne
Courier de notification de décision
Réf. : 30-2020-00104

Monsieur,

Par courrier en date du 09 Avril 2020, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant :
**Reprofilage et confinement de la digue à résidus de l'ancienne mine Vieille Montagne
sur les communes de THOIRAS et SAINT-FELIX-DE-PALLIERES**

Vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration relatif à cette opération.

J'attire votre attention sur le fait, sauf accord formel préalable, qu'il vous est **interdit de commencer cette opération avant le 24/08/2020, délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition motivée à votre déclaration** conformément à l'article R. 214-35 du code de l'environnement et à l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période.

Durant ce délai il peut également vous être demandé des compléments sur le fond au titre de la régularité de votre dossier, ou des prescriptions spécifiques éventuelles peuvent vous être imposées.

Passé ce délai, en l'absence de réaction de l'administration, un accord tacite est donné à votre déclaration en application de l'article R. 214-35 du code de l'environnement.

Par ailleurs vous trouverez également le (ou les) arrêté(s) de prescriptions générales qu'il vous appartient de respecter compte tenu des rubriques concernées par votre opération.

La mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité, objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent récépissé.

A défaut, en application de l'article R. 214-51 du code de l'environnement, sauf cas de force majeure ou demande justifiée et acceptée de prorogation de délai, votre déclaration sera caduque.

En cas de demande de prorogation de délai, celle-ci sera adressée au préfet, dûment justifiée, au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P.J. : 3 arrêtés de prescriptions générales, certificat de commencement des travaux, certificat d'achèvement des travaux
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.

OBLIGATION D'INFORMATION DE LA DATE DE COMMENCEMENT ET D'ACHEVEMENT DES TRAVAUX

En signant votre dossier de demande, vous vous êtes engagé à :

- **informer de la date de démarrage du chantier, au moins 8 jours avant le début des travaux :**
 - le SAT CEVENNES Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard :
par téléphone aux agents instructeurs de votre dossier (numéros de téléphone disponibles dans les correspondances)
par mail aux agents instructeurs de votre dossier : christian.thivolle@gard.gouv.fr
 - le service départemental de l'OFB : Office Français de la Biodiversité (sd30@ofb.gouv.fr)

- **informer de la date d'achèvement des travaux**
 - le SAT CEVENNES Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard 1910 CHE DE ST ETIENNE A LARNAC 30109 ALES CEDEX (christian.thivolle@gard.gouv.fr), à l'aide du formulaire joint.

- **en cas de problème ou d'incident :**
 - interrompre immédiatement les travaux et prendre des dispositions afin de limiter l'effet de l'incident sur le milieu et sur l'écoulement des eaux,
 - prévenir immédiatement la gendarmerie nationale (17) et les pompiers (18),
 - prévenir dans les meilleurs délais le service eau et risques de la DDTM du Gard et le service départemental de l'AFB (sd30@afbiodiversite.fr).

Le numéro de référence de votre dossier **30-2020-00104** doit être rappelé lors de toute correspondance.

A retourner à :

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer du Gard**
SAT CEVENNES
1910 CHE DE ST ETIENNE A LARNAC 30109
ALES CEDEX

Nom, Prénom ou Raison Sociale : UMICORE FRANCE S.A.

Adresse : « Les Mercuriales
40 rue Jean Jaurès », 93176 BAGNOLET Cedex

Communes de situation du projet : THOIRAS et SAINT FELIX DE PALLIERES

Nature du projet : Reprofilage et confinement de la digue à résidus de l'ancienne mine Vieille Montagne

Numéro de dossier : 30-2020-00104

Dossier suivi par : Christian THIVOLLE

Date de commencement prévu des travaux :(le SAT CEVENNES 1910 CHE DE ST ETIENNE A LARNAC 30109 ALES CEDEX sera prévenu au moins 15 jours ouvrés avant le début des travaux).

Les travaux seront réalisés conformément au récépissé de déclaration, aux éléments contenus dans le dossier déposé, aux arrêtés ministériels de prescriptions générales sus-visés, et à l'arrêté de prescriptions spécifiques le cas échéant.

Les intervenants attestent avoir pris connaissance des éléments listés ci-dessus

Date et signature (précédé de la mention "lu et approuvé") :

Le pétitionnaire

(nom)

l'entreprise

(nom)

le maître d'œuvre

(nom)

Certificat d'achèvement de travaux

A retourner à :

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer du Gard
SAT CEVENNES
1910 CHE DE ST ETIENNE A LARNAC 30109
ALES CEDEX**

Nom, Prénom ou Raison Sociale : UMICORE FRANCE S.A.

Adresse : « Les Mercuriales
40 rue Jean Jaurès », 93176 BAGNOLET Cedex

Communes de situation du projet : THOIRAS et SAINT FELIX DE PALLIERES

Nature du projet : Reprofilage et confinement de la digue à résidus de l'ancienne mine Vieille Montagne

Numéro de dossier : 30-2020-00104

Dossier suivi par : *Christian THIVOLLE*

Date d'achèvement des travaux :

Les travaux sont réalisés conformément au récépissé de déclaration, aux éléments contenus dans le dossier déposé, aux arrêtés ministériels de prescriptions générales sus-visés, et à l'arrêté de prescriptions spécifiques le cas échéant.

Date et signature (précédé de la mention "lu et approuvé") :

Le pétitionnaire

(nom)

l'entreprise

(nom)

le maître d'œuvre

(nom)